

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	Cadre réservé à l'autorité e	nvironnementale	
Date de réception :	Dossier complet le :		N° d'enregistrement :
17/08/2017	06/10/2017	A CONTRACTOR OF THE PARTY OF TH	F01117P0201
	1. Intitulé du p	rojet	TONIC SECTION OF THE
Création d'un poste de chargement et de			(77)
2. Identification d	υ (ου des) maître(s) d'ouvro	ige ou du (ou des)	pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique			
Nom	Prénor	n	
2.2 Personne morgie			
Dénomination ou raison sociale	GL Appontement		
Nom, prénom et qualité de la personne	LUTTRINGER Gilbert		
habilitée à représenter la personne morale	Concessor of the Spinish		
RCS / SIRET 8 2 9 9 8 2 4	3 8 0 0 0 1 4	Forme juridique	SARL Unipersonnelle
laian	ez à votre demande l'an	novo obligatoje	_01
Joign	ez a volle dellidilde i dil	nexe obligatolie	
3. Catégorie(s) applicable(s) du table			22-2 du code de l'environnement et
	dimensionnement correspo		
N° de catégorie et sous-catégorie	(Préciser les éventuelles ru	ıbriques issues d'a	s seuils et critères de la catégorie utres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
9d : Zones de mouillage et		anche impactant le	profil de la berge sur un linéaire de
d'équipements légers	8,40 m.	au titua da llautiala	I 514 1 du Cada da ll'Environnament.
			L514-1 du Code de l'Environnement : le profil en long ou le profil en travers
	du lit mineur d'un cours d'e		
			annexé au présent document.
	4. Caractéristiques géné		
Doivent être annexées au présent form	ulaire les pièces énoncées	à la rubrique 8.1 de	u formulaire
4.1 Nature du projet, y compris les éver	ntuels travaux de démolition		

Le projet consiste à créer un quai de chargement et déchargement sur la Seine, sur le territoire de la commune de Marolles sur Seine. Couplé avec une activité de transit de matériaux inertes existante exploitée par la société GL Concept, cet aménagement contribuera à favoriser le transport fluvial de matériaux dans le cadre de l'accroissement prévisible des besoins liés aux projets du Grand Paris.

L'aménagement envisagé consiste en un quai constitué au moyen de palplanches mises en place sur un linéaire de 8,40 m, complété par quatre ducs d'Albe permettant l'accostage des péniches.

Transportant environ 2 000 tonnes de matériaux, ces dernières permettent chacune d'éviter la circulation de près de 130 camions.

Les palplanches du quai seront mises en place depuis la terre par vibrofonçage après installation de guides. Les pieux des ducs d'Albe seront mis en œuvre de manière similaire par voie nautique.

La loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

La mise en œuvre du Grand Paris nécessitera de créer de nouvelles solutions de fret afin de ne pas saturer le réseau routier. S'appuyer sur une logistique fluviale efficace pour l'acheminement des déblais comme en retour, pour l'approvisionnement en matériaux de construction, permet ainsi de retirer les camions des routes d'Ile de France déjà saturées.

La création d'un nouveau poste de chargement et de déchargement sur la Seine, en prise directe avec une installation de transit de matériaux inertes est cohérente avec cet objectif. Cette plate-forme, dédiée au recyclage permettra de stocker temporairement les déblais en provenance de la métropole parisienne avant de les valoriser dans de nouveaux chantiers locaux. Son activité entre ainsi dans les objectifs de recyclage et de valorisation fixés dans la loi de transitions énergétique pour la croissance verte du 18 août 2015.

La navigation prévue s'inscrit par ailleurs pleinement dans les usages actuels de la Seine à hauteur de Marolles sur Seine, dominés par le transport fluvial de marchandises.

Localisé au sein d'une zone d'activité, en dehors du lit majeur de la Seine, le site est implanté de manière à impacter le moins possible des sites patrimoniaux identifiés dans la zone d'étude.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

En concertation avec VNF, l'intervention sur la berge sera limitée au strict nécessaire pour permettre les opérations de chargement et de déchargement. Le linéaire de berge impacté sera limité à 8,4 m tandis que l'avancée sur la Seine n'excèdera pas 3 m afin d'arriver en pied de berge.

Deux opérations principales seront menées en phase travaux : le battage des palplanches par voie terrestre et le battage des ducs d'albe par voie nautique. Ces travaux comportent deux étapes principales :

- La mise en œuvre d'un guide de battage
- La mise en fiche et le battage des palplanches ou des ducs d'albe par vibrofonçage.

Cette phase travaux n'excédera pas quelques semaines. Des barrages flottants seront mis en place pendant toute la durée des travaux autour des zones de travail.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

A l'issue des travaux, la plate-forme de transit sera liée à la Seine par le nouveau quai de chargement et déchargement. Les péniches accostant sur le site seront chargées ou déchargées à l'aide d'une pelle installée sur la rive. L'emprise du quai est ainsi calculée à minima pour permettre l'évolution de cet engin. Les matériaux seront ensuite acheminés vers l'aire de transit avant d'être redistribués sur les chantiers de la région en fonction des besoins.

4.4 A quelle(s) procédure(s) adminis La décision de l'autorité environnem Compte-tenu du linéaire de la Seine in déclaration dans le champ d'applicatio "3.1.2.0. Installations, ouvrages, travaux d'un cours d'eau, à l'exclusion de ceux	entale devra être jointe au(x) dossiel pacté par le projet de quai (inférieur à n de la rubrique 3.3.2.0. définie par l'ar cou activités conduisant à modifier le p	r(s) d'autorisc a 100 m), ces t ticle R 214-1 c profil en long	ortion(s). Travaux entrent sous le régime de la du Code de l'Environnement : ou le profil en travers du lit mineur
2° Sur une longueur de cours d'eau inf	érieure à 100 m"		
Un dossier a été déposé à ce titre et fai	t l'objet d'un récépissé de dépôt en dat	te du 12 juille	t 2017 annexé au présent document.
4.5 Dimensions et caractéristiques du	projet et superficie globale de l'opération	on - préciser k	es unités de mesure utilisées
Grand	leurs caractéristiques		Valeur(s)
Longueur de quai aménagé en palplar	iches		8,40 m
Largeur du quai			3 m
Superficie de quai aménagée			25,2 m²
Superficie avec voie d'accès			5 550m² (0,56 ha)
Superficie avec voie d'accès + ac	tivité existante de transit de matériaux	,	1.7 ha
Superficie totale avec voie d'acces + ac	tivite existante de transit de materiaux		1,7 fld
4.6 Localisation du projet			
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹	Long°_	_'"_ Lat°'"_
	Bounday and north FO my 10 my by		
ZI Route de Bray 77 130 Marolles sur Seine	Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d),	,	
// 130 Marolles sur Seine	10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°,		
	38° ; 43° a), b) de l'annexe à		
	l'article R. 122-2 du code de		
	l'environnement :		
	Doint do départ.	long 03°0	3'33"38 Lat. 48°23' 17"45
	Point de départ :		
	Point d'arrivée :	Long. U3°U	3 · 3 3 " 73 Lat. 4 8 · 2 3 · 17 " 55
	Communes traversées :		
	Marolles sur Seine		
			The state of the same of the same of
	oignez à votre demande les anne	exes n° 2 à	6
4.7 S'agit-il d'une modification/extens	sion d'une installation ou d'un ouvrag	e existant?	Oui Non X
4.7.1 Si oui, cette installation o	u cet ouvrage a-t-il fait l'objet d	une évalua	tion
environnementale?			Oui Non
			the contract of the contract of the contract of
4.7.2 Si oui, décrivez sommaireme	nt les		A STREET OF STREET STREET
différentes composantes de votre			The state of the s
indiquez à quelle date il a été aut			Control of the Contro
			Comments of the Comments of th
	HE WAS THE REAL PROPERTY OF THE PARTY OF THE		

1

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	X	
En zone de montagne ?	X	Angularian a ladig of the second control of
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?	×	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	×	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	X	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	×	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)? Si oui, est-il prescrit ou approuvé?		X	
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		X	
Dans un site inscrit ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	X		Le projet est installé en bordure de la ZPS de la Bassée et Plaines adjacentes (référencée FR1112002). Il est également relativement proche de la ZCS de la Bassée (référencée FR1100798), distante de quatre-vingt-dix mètres au nord. Une notice d'incidences NATURA 2000 a ainsi été produite dans le cadre du dossier loi sur l'eau.
D'un site classé ?		X	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant : De quelle nature ? De quelle importance ? Non **Incidences potentielles** Appréciez sommairement l'impact potentiel Engendre-t-il des prélèvements X d'eau ? Si oui, dans quel milieu ? Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications X П prévisibles des masses d'eau souterraines? Ressources Est-il excédentaire X en matériaux? Est-il déficitaire en matériaux? Si oui, utilise-t-il les X ressources naturelles du sol ou du soussol? Est-il susceptible Le projet est implanté dans un secteur marqué par l'activité humaine. A hauteur du futur quai, la végétation est absente de la berge de la Seine déjà d'entraîner des renforcée pour limiter les phénomènes d'érosion. les potentialités perturbations, des dégradations, des faunistiques et floristiques sont faibles et limitées au fleuve lui même. destructions de la La protection de ce milieu est assurée en phase travaux et phase exploitation biodiversité selon les modalités décrites dans le dossier Loi sur l'eau présenté en annexe existante : faune, et synthétisée dans les rubriques qui suivent. flore, habitats, continuités écologiques? Milieu naturel Cf. notice d'incidence Natura 2000 annexée au présent document Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il X susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une

espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site?

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
	Est-il concerné par des risques naturels ?		X	Le projet est en dehors des zones inondables connues et conserve la cote actuelle de la berge de manière à demeurer transparent à d'éventuels phénomènes exceptionnels, supérieurs aux crues historiques.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics		X	Le projet vise à limiter la circulation de camions en favorisant l'acheminement des matériaux par voie fluviale. Le transport routier sera ainsi limité à leur transfert entre la plate-forme et les chantiers environnants que celle-ci alimente.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	\square		Les nuisances sonores seront essentiellement liées aux travaux. Ceux-ci seront menés en dehors d'une période s'étendant d'avril à juillet de façon à ne pas perturber la reproduction de la plupart des espèces animales. La période de travaux sera réduite (environ 2 mois). Le chantier sera mené avec des engins régulièrement entretenus et répondant aux exigences réglementaires en matière d'émissions sonores.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		X	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		X	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	X		Le principal risque est lié aux pollutions accidentelles (rupture de flexible) En phase chantier, les protocoles d'intervention en cas de déversements accidentels seront établis dans un Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé (PPSPS). La mise en place d'un barrage flottant permettra le cas échéant la récupération des eaux souillées avec une pompe à hydrocarbures En phase d'exploitation, l'entretien des matériels en dehors du site, l'absence de stockage d'hydrocarbures sur place et l'équipement des engins de kits antipollution préviendront le risque de déversement accidentel.
	Engendre-t-il des effluents ?		X	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X		La production de déchets potentielle est liée à la phase travaux. Les barrages flottants mis en place permettront d'éviter la propagation d'éventuels déchets flottants. Plus généralement, la gestion des déchets sur le chantier sera organisée de manière à permettre une collecte et un tri systématique des déchets produits qui seront ensuite acheminés vers des filières de valorisation ou d'élimination autorisées.

Patrimoine / Cadre de vie	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?	×	
/ Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	X	L'usage du sol au droit du site demeurera similaire. C'est essentiellement le mode de transfert des matériaux qui sera modifié sans accroissement de la capacité de la plate-forme.
6.2 Les incide approuvés	ences du projet ident ; ? Non X Si oui, décri		sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou :
entra sej stra entrantenta entrantenta			stunction to the second of the
Topic torge			Magaza Podan kandingan di anun di salah di Bulika 1784 di A1843 (A1843) (Anun di A1843)
6.3 Les incide	ences du projet identifi Non X Si oui, décr		ont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ? :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):

La conception du projet vise en elle même à réduire son incidence sur le milieu. Seul un linéaire de 8,40 m voit ainsi la morphologie de la berge impactée, le reste de l'ouvrage étant réalisé au moyen de ducs d'albe sans modification du profil. L'implantation du projet au sein d'une zone industrielle bordant la Seine limite également les atteintes potentielles à d'éventuels milieux naturels remarquables et sur la faune, ceux-ci sont en effet concentrés sur la berge opposée et à l'extérieur de la ZI.

En phase travaux, les principales incidences potentielles sont liées à la mise en suspension de sédiments lors des opérations de battage et à d'éventuelles pollutions accidentelles. C'est également ce type de déversements qui constituent le plus grand risque en phase d'exploitation.

Les principales mesures consistent en l'installation d'un barrage flottant pendant toute la durée des travaux permettant de circonscrire une éventuelle pollution accidentelle et de récupérer les déchets flottants.

Pendant les travaux et en phase d'exploitation, la mise en place une procédure d'intervention en cas de déversement accidentel et la mise à disposition des personnels des équipements nécessaires permettront par ailleurs une intervention rapide (kit anti pollution dans les engins et personnel formé à leur utilisation)

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet représente une ampleur limitée au strict minimum et est volontairement implanté dans un environnement adapté (zone industrielle). En lien direct avec la seine, ses incidences sur l'environnement sont essentiellement liées aux milieux aquatiques et aux environnements associés. Celles-ci sont évaluées dans le cadre du dossier déposé au titre de la rubrique 3.1.2.0. définie par l'article R214-1 du Code de l'environnement et par la notice d'incidences Natura 2000 qui l'accompagne.

Ces documents précisent les mesures qui devront être mises en place afin de limiter les impacts du projet pendant les travaux et en phase d'exploitation.

8. Annexes

8.	1 Annexes obligatoires	
	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;	×
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	×
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	×

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe 7 : Dossier Loi sur l'eau

Annexe 8: Notice d'incidence Natura 2000

Annexe 9 : Récépissé de dépôt du 12 juillet 2017

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

X

Fait à

Hermé

le,

29 09 2017 Ming -

Signature

GL APPONTEMENT

14, rue de Servolles - 77114 HERMÉ

Tél. 06 75 19 95 13

Sint 829 982 420 00014 APE 5224A

11/11





Localisation du projet

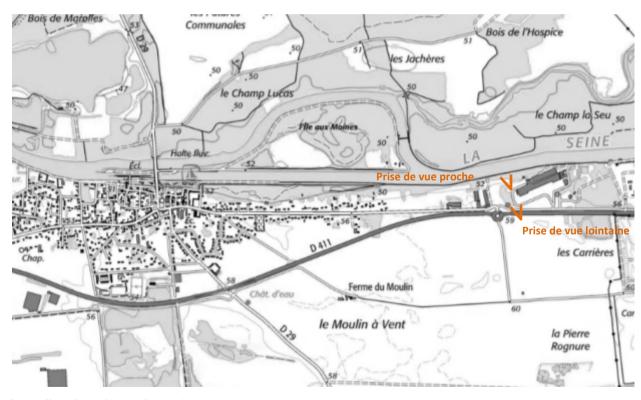




Vue proche du site



Vue Lointaine du site



Localisation des prises de vues

Juillet 2017



2. ARTICULATION DU PROJET AVEC LES EQUIPEMENTS EXISTANTS

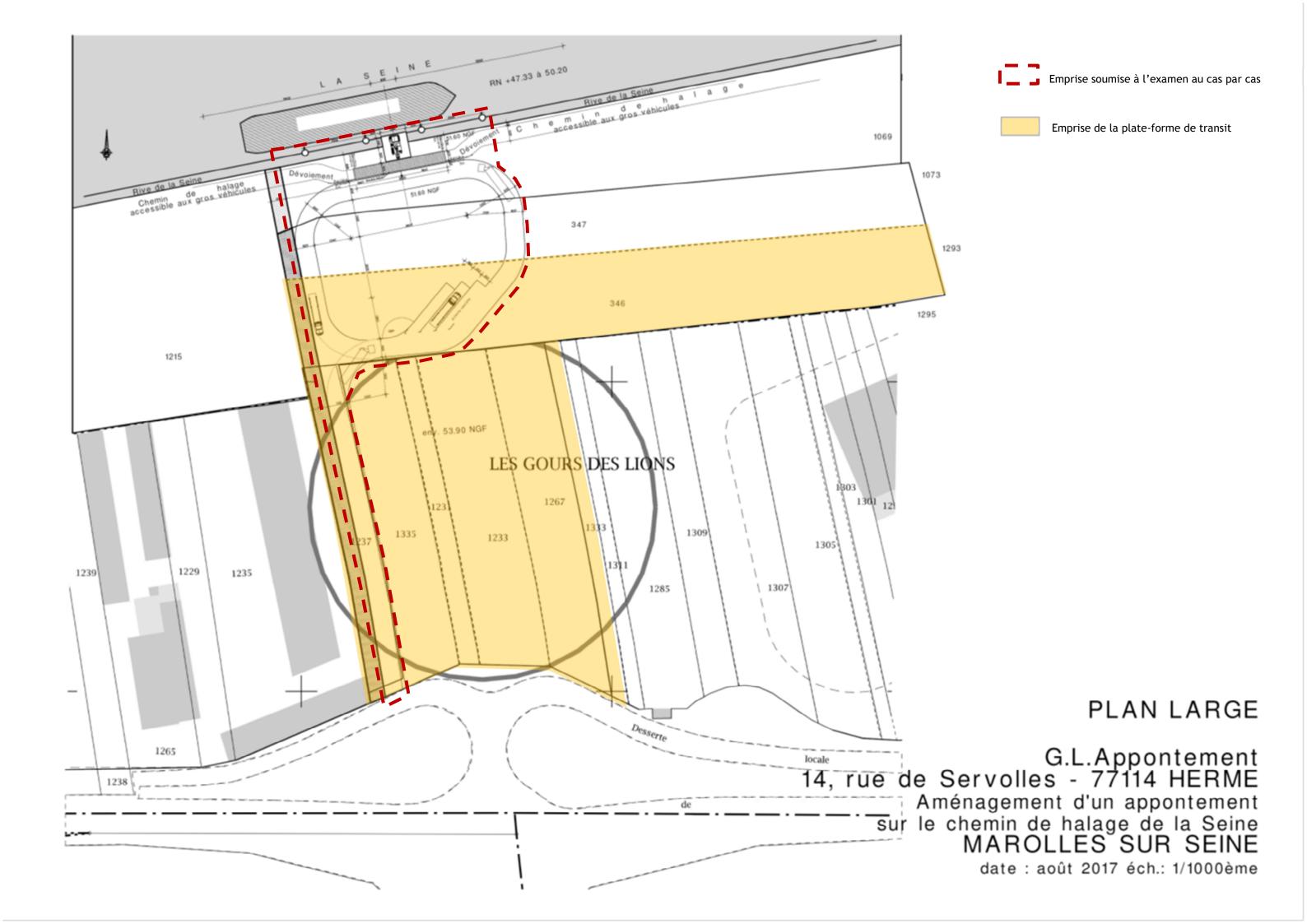
Le projet de poste de chargement et de déchargement sur la Seine s'articule avec une plate-forme de transit de matériaux existante que le nouvel équipement pourra permettre d'alimenter par le fleuve.

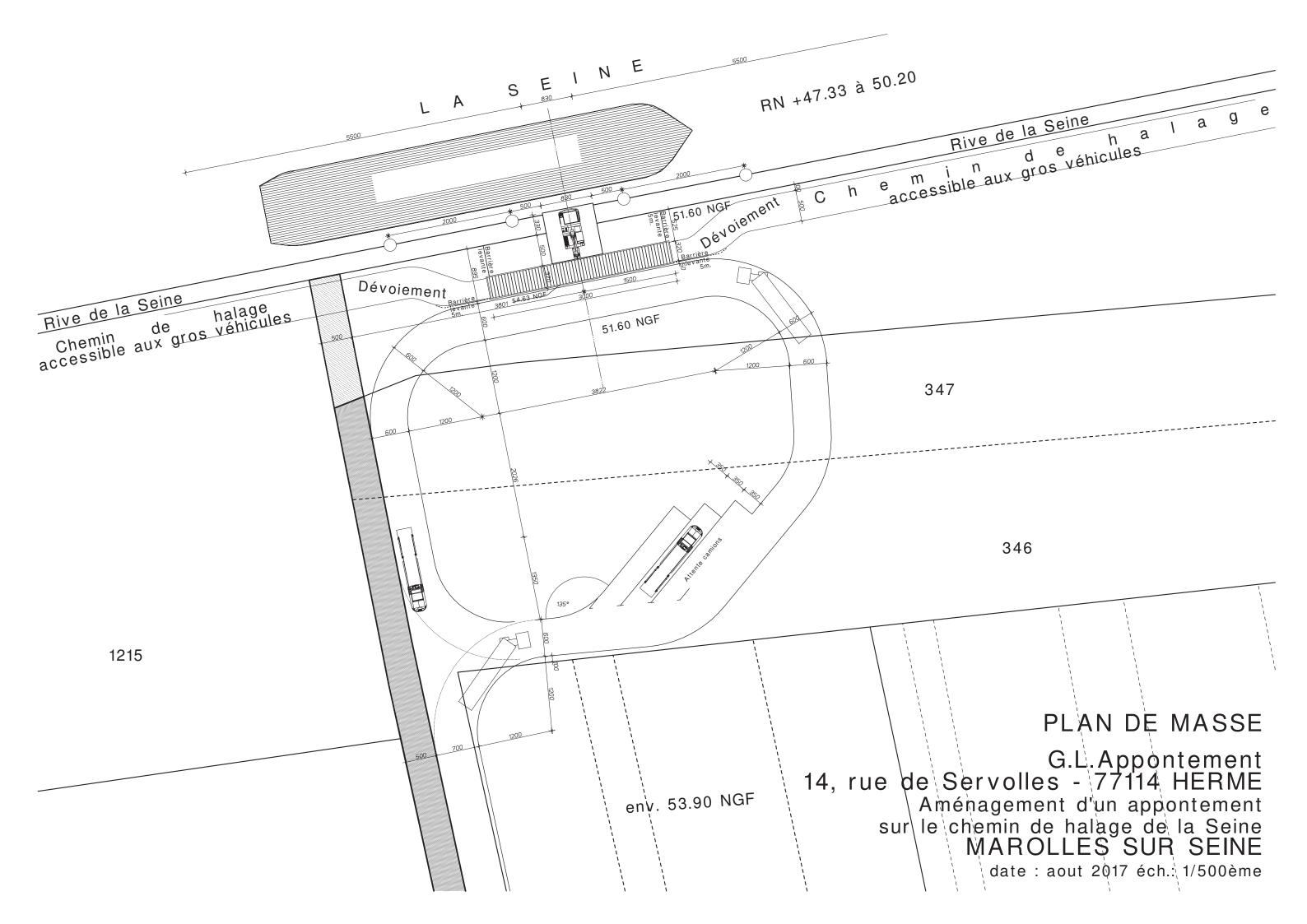
Son objectif est d'offrir une alternative au transport routier pour l'alimentation de la plate-forme et de répondre ainsi aux futurs enjeux de transports liés aux travaux du Grand Paris. Ceux-ci engendreront en effet un flux important de matériaux qui nécessite de trouver des solutions de transport alternatives pour limiter la saturation du réseau routier.

Cette plate-forme conservera sa capacité actuelle, pour laquelle elle est autorisée par récépissé délivré le 6 août 2015. Aucune extension de cette activité, contrainte par l'emprise foncière, n'est envisagée dans le futur.

La piste d'accès au quai de déchargement constitue néanmoins une annexe nécessaire au projet de quai. Elle est donc ajoutée au périmètre du projet ainsi que le figurent les plans qui suivent, qui précisent également l'emprise de la plate-forme de stockage sur fond cadastral.

Marolles sur Seine (77) Septembre 2017 4







L'aménagement sera réalisé au moyen de palplanches mises en place au niveau de la berge et en retrait de celle-ci, l'ensemble étant maintenu par des tirants d'ancrage.

Le reste du quai sera constitués de Ducs d'Albe, de manière à respecter le plus possible le profil actuel de la berge.

Les schémas qui suivent permettent de visualiser le principe de cet aménagement dont les plans cotés sont produits plus loin.

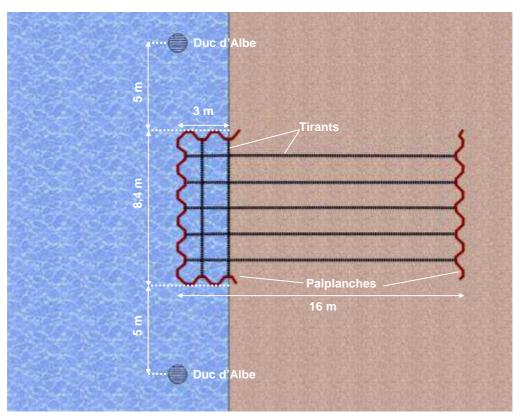


Schéma de principe de l'ouvrage vu de dessus



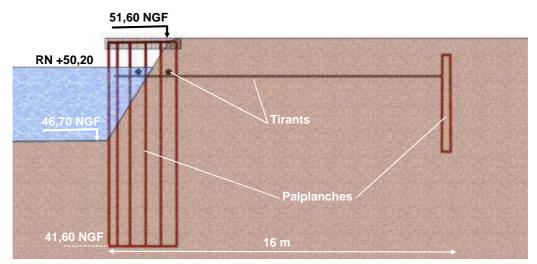
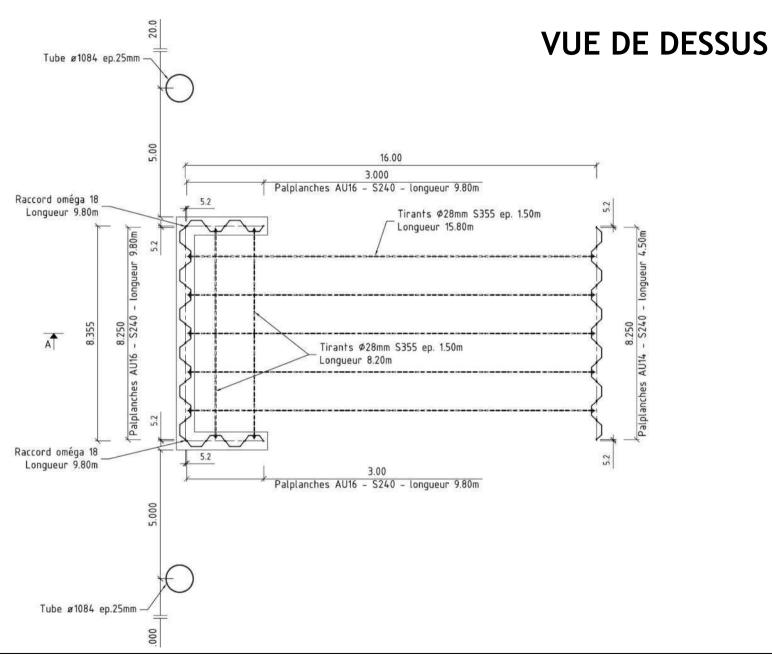


Schéma de principe de l'ouvrage en coupe

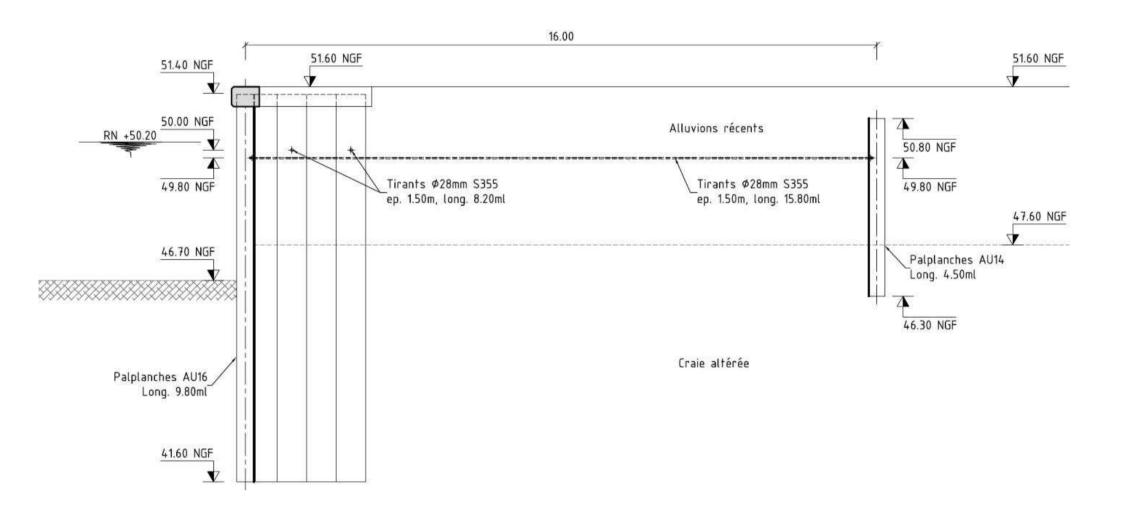




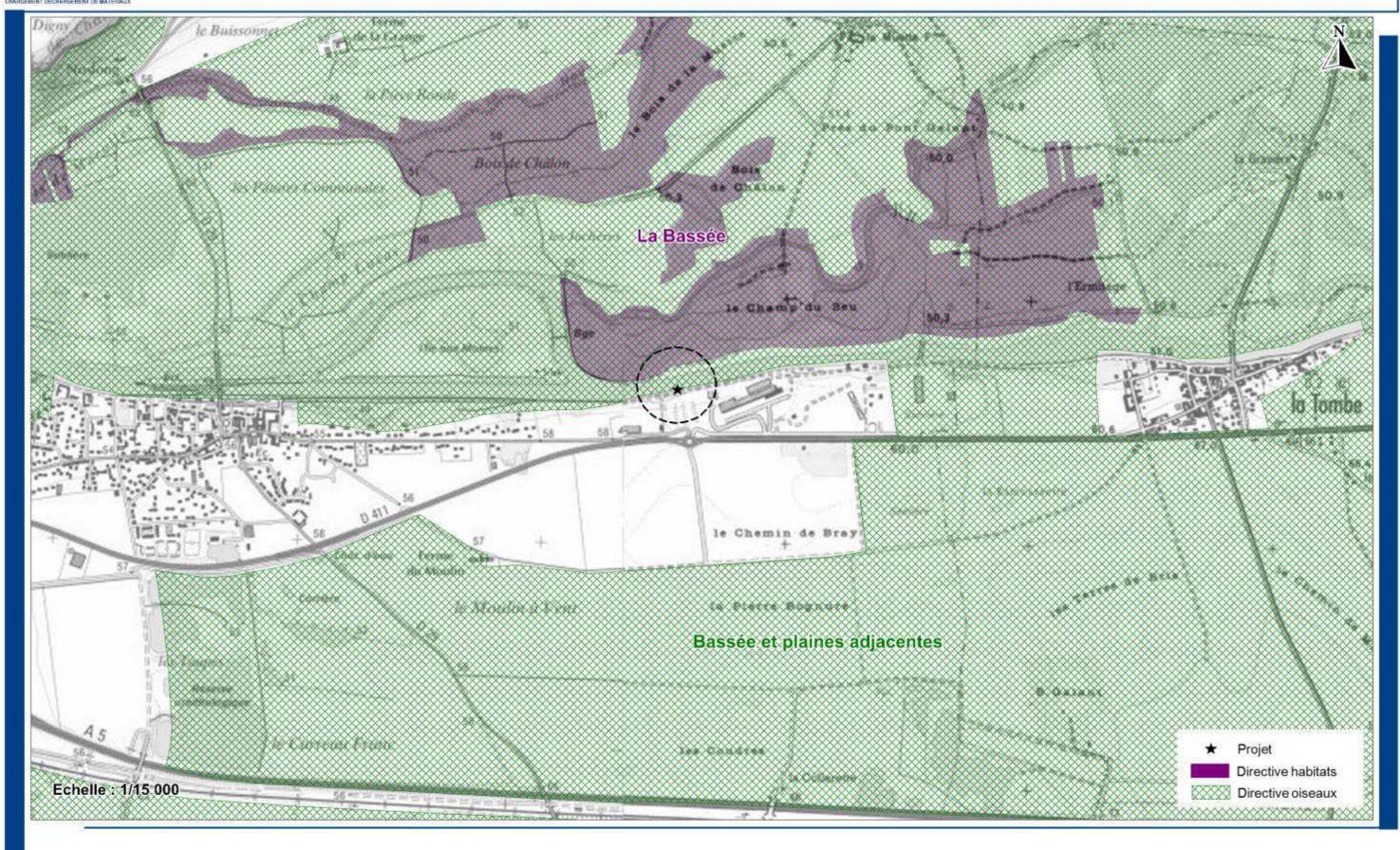


٧

PROFIL







Localisation des sites Natura 2000 les plus proches